

Le virus : protéger et se protéger

- [Les dernières infos](#)
- [Les gestes barrière](#)
- [Que faire en cas de symptômes évoquant le COVID-19](#)
- [?• Elimination des déchets contaminés](#)



lien qui correspond à chaque ligne :

<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A13995>

COVID-19

Que faire en cas de symptômes évoquant le Covid-19 ?

En cas de symptômes, même faibles, les bonnes démarches sont les suivantes :

- s'isoler sans délai,
- maintenir à distance les personnes, y compris celles de son entourage,
- porter un masque en cas de sortie,
- contacter son médecin traitant ou, en son absence, un autre médecin de ville (ne pas se rendre directement chez le médecin, ni aux urgences de l'hôpital). Si l'on n'a pas de médecin traitant, on peut appeler le 09 72 72 99 09 (service gratuit + prix de l'appel, ouvert 7 jours sur 7, de 8 h à 19 h) pour être orienté vers un médecin généraliste volontaire pour recevoir, pendant la période de l'épidémie, des patients potentiellement atteints du Covid-19 n'appartenant pas à sa patientèle habituelle. Le médecin prescrira un test RT-PCR (pris en charge à 100 % par l'Assurance Maladie), remettra ou prescrira des masques chirurgicaux et détaillera les consignes d'isolement,
- réaliser le test RT-PCR prescrit par le médecin (pris en charge à 100 % par l'Assurance Maladie) le plus rapidement possible dans le laboratoire spécialisé le plus proche,
- lister les personnes de son entourage familial, amical, professionnel avec qui on a été en contact rapproché sans masque (personnes sous le même toit, collègues partageant le même bureau ...) 2 jours avant le début des signes de la maladie jusqu'à la mise en isolement. Les coordonnées de ces personnes seront recueillies par le médecin et par les équipes sanitaires de l'Assurance Maladie, qui contacteront systématiquement ces « personnes contact ».

En savoir plus : <https://www.ameli.fr/seine-et-marne/>

COVID-19

Elimination des déchets contaminés ou susceptibles de l'être

Vous êtes malade ou susceptible d'être infecté(e) et maintenu(e) à domicile. Pour aider à lutter efficacement contre la pandémie de maladie à Coronavirus, vous devez respecter les règles concernant l'élimination des déchets contaminés ou susceptibles d'être contaminés par le Coronavirus (masques, mouchoirs à usage unique et bandeaux pour le nettoyage des surfaces des habitations).

Voici les règles à respecter :

 [Télécharger la fiche Elimination des déchets contaminés](#)

